Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN21-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-CM22JUIN-21

AMENAGEMENT – URBANISME FONCIER : Abrogation de la cession d'un foncier communal pour la création de deux micro-crèches rue Jules Ferry

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; Mme Christine ROYER ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

M. Olivier SUFFICE ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Pierre LE PALUD ; M. Robert LE BODIC

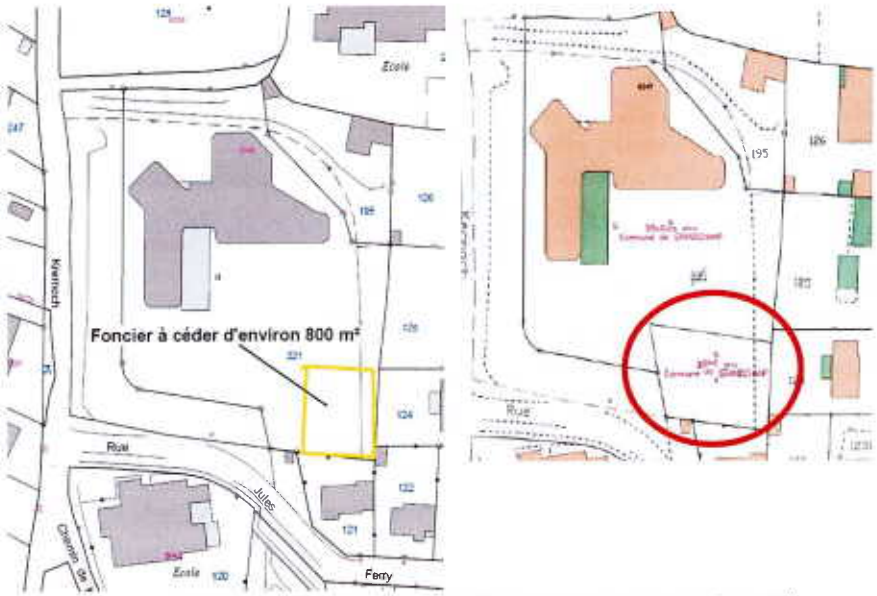
Pouvoir remis :

M. Olivier SUFFICE à Mme Soazig LEBRUN ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS ; M. Pierre LE PALUD à M. Didier DANJOUX ; M. Robert LE BODIC à Mme Christine ROYER

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle THOMAS

Madame le Maire rappelle que par, une délibération du 25 janvier 2024, le conseil municipal a approuvé la cession d'un foncier communal d'environ 800 m², rue Jules Ferry, au profit de Monsieur et Madame Françoise et Solène GOUPIL, pour permettre la création de deux micro-crèches.



Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN21-DE

Après échange, et en raison de différentes contraintes ne permettant pas d'aboutir, les acquéreurs se sont désistés du projet.
Ils ont informé la commune de ce désistement par un courrier reçu le 20 octobre 2025.

Compte-tenu de ce désistement, il convient de régulariser la situation et d'abroger la délibération du 25 janvier 2024.

VU la délibération du 25 janvier 2024 approuvant la cession d'un foncier communal à Monsieur et Madame François et Solène GOUPIL ;

VU le courrier de Monsieur et Madame GOUPIL reçu en mairie le 20 octobre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser la situation de ce bien communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : ABBROGE la délibération du n° 2024-CM25JANV-03 du 25 janvier 2024 approuvant la cession d'un foncier communal d'environ 800 m², rue Jules Ferry, pour la création de deux micro-crèches, au profit de Monsieur et Madame Françoise et Solène GOUPIL ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents à intervenir suite à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle THOMAS

